



**PRÉFET
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Service aménagement, risques

Annecy, le **26 NOV. 2021**

Affaire suivie par : Céline FRICHET

**Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et
forestiers (CDPENAF)
Consultation écrite du 8 au 17 novembre 2021**

Avis sur le projet de création de deux STECAL en zone agricole
sur la commune de Contamine-Sarzin
dans le cadre de la modification n°1 du PLUi du Val des Ussets
au titre du L.151-13 du code de l'urbanisme

Vu l'article L.151-13 du code de l'urbanisme ;

Vu le dossier de modification n°1 du PLUi du Val des Ussets comprenant le projet de création de deux STECAL transmis et réceptionné en préfecture le 4 octobre 2021 ;

Vu le règlement intérieur de la CDPENAF du 31 janvier 2019 qui autorise à consulter les membres pour avis par voie électronique ;

Vu la consultation par voie électronique des membres de la CDPENAF du 8 au 17 novembre 2021 ;

Vu le rapport d'instruction de la direction départementale des territoires de la Haute-Savoie en date du 6 novembre 2021 ;

Considérant que le projet consiste à la création de deux STECAL sur la commune de Contamine-Sarzin en venant régulariser deux situations existantes :

- le STECAL n°15 localisé en entrée de commune concerne d'une construction non cadastrée, d'une surface de 25 m² et de 4 mètres de hauteur, pour une superficie d'environ 700 m² ;
- le STECAL n°16 localisé au nord du chef-lieu concerne un ancien bâtiment agricole ayant changé de destination au bénéfice d'une entreprise de BTP, et une superficie 3 000 m² de contiguë au bâtiment pour les besoins de cette entreprise.

À l'unanimité, la CDPENAF ne s'oppose pas au projet envisagé, en attirant l'attention de la collectivité sur le côté tout à fait exceptionnel de ce type de dossier et sur la nécessaire poursuite des actions qu'elle conduit en faveur de l'économie agricole.

Le préfet,


Alain ESPINASSE